LA DÉMARCHE AUPRÈS DE VOTRE OPCO

VOUS AVEZ TROUVÉ VOTRE ALTERNANT IDÉAL ?

ll est maintenant temps de faire la déclaration auprès de votre OPCO (AFDAS , UNIFORMATION ...). Cette procédure, va permettre à votre OPCO de prendre en charge le coût de formation, et avec un enchainement en cascade auprès de la DIRECCTE, l'aide exceptionnelle de l'État de 8 000€ vous sera versée par l'AFP.



- Si cela n'est pas encore fait, il faut vous **créer un compte adhérent** sur le portail de votre OPCO.
- 2 II va vous falloir 4 documents :
 - 1.Le CERFA dûment rempli et signé
 - 2.Le devis de formation
 - 3.La convention de formation
 - 4.Le programme de formation (incluant le calendrier)
- Remplissez attentivement le formulaire en ligne.

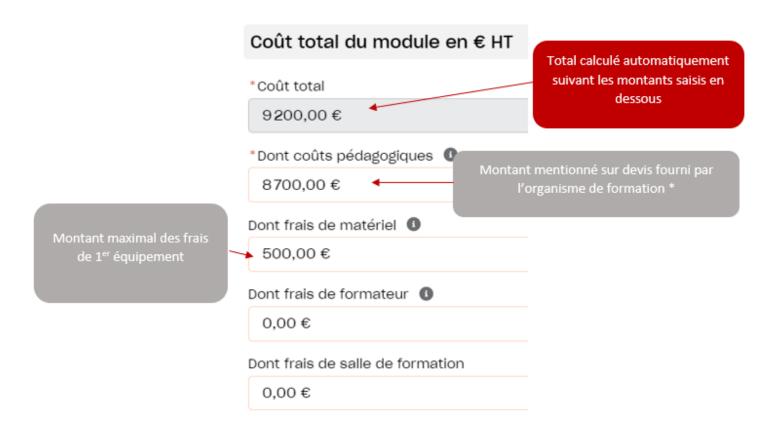
 Aide ci-dessous.

02 31 91 76 55



1G 484 RUE ANTOINE DE ST EXUPERY 14760 BRETTEVILLE SUR ODON

Sur votre portail vous aurez à renseigner cela :



^{*}Montant défini au niveau national, chaque année, en fonction du diplôme préparé et de la convention collective dont vous dépendez.

O2 31 91 76 55

CONTACTCAENTRAINING@GMAIL.COM

484 RUE ANTOINE DE ST EXUPERY 14760 BRETTEVILLE SUR ODON

^{**}Equipement en lien direct avec la formation suivie par l'apprenti(e), choisi et fourni par l'organisme de formation qui demandera ensuite le remboursement à l'OPCO.

Pour résumer ...:

